



Améliorer les soins palliatifs au Canada

**Appel à l'action des décideurs des paliers fédéral,
provincial, territorial, régional et local**

lancé par la Société canadienne des médecins de soins palliatifs

Novembre 2016

RÉSUMÉ

Renseignements: office@cspcp.ca

Le présent document contient d'importantes recommandations pratiques adressées par la Société canadienne des médecins de soins palliatifs (SCMSP) aux administrations fédérale, provinciales et territoriales (FPT) sur les moyens à prendre pour améliorer, surveiller et évaluer la qualité des soins palliatifs et l'accès à ces soins au Canada.

Les coûts des soins de santé grimpent au pays, faute d'adaptation du système de santé à l'évolution démographique et aux progrès réalisés dans la gestion des maladies chroniques, dont le cancer. Les changements se font attendre depuis beaucoup trop longtemps. Persister à ne pas investir dans les soins palliatifs serait passer à côté d'une occasion de faire des gains d'efficacité, d'améliorer la situation et de réaffecter des fonds à d'autres priorités. Le statu quo ne répond pas aux besoins des Canadiens, pas plus qu'il n'est viable financièrement.

La SCMSP a des compétences particulières et peut agir comme leader dans la transformation du système de santé, afin qu'on apporte avec un maximum d'efficacité et d'efficacités les améliorations nécessaires pour soigner une population vieillissante comptant de plus en plus de malades chroniques.

On sait déjà dans quels domaines névralgiques des investissements amélioreraient la situation dans l'immédiat et à long terme, de façon rentable. Il est urgent d'agir.

Les discussions sur un nouvel accord FPT en santé offrent en ce moment même une occasion d'apporter des changements. Il faut la saisir.

Le champ des soins palliatifs a été désigné comme prioritaire en raison du vieillissement de la population.

Le gouvernement fédéral a promis des fonds pour les soins à domicile et les soins palliatifs, sans proposer de plan de réalisation ni garantir l'accès universel. Les Canadiens ont maintenant le droit d'accéder à l'aide médicale à mourir. Il faut aussi leur garantir l'accès aux soins palliatifs.

Inscrire les soins palliatifs dans une approche de santé publique mobilisant les multiples acteurs du système de santé et d'autres services publics nécessite un cadre pancanadien. Les avenues à privilégier pour conférer à ce cadre un maximum d'efficacité sont l'appui au projet de loi C-277 et le rétablissement du Secrétariat des soins palliatifs et des soins de fin de vie.

La SCMSP collabore avec d'autres organisations fournissant des orientations aux administrations publiques. Dans ce document, elle se concentre sur les aspects se rapportant spécifiquement aux médecins, car c'est là que réside son expertise. La SCMSP n'entend nullement par là minimiser le rôle d'autres membres de l'équipe multidisciplinaire; elle souhaite uniquement canaliser son propos pour maximiser l'utilité du présent rapport, compte tenu du rôle particulier qu'elle joue dans le contexte interprofessionnel.

Recommandations de la Société canadienne des médecins de soins palliatifs

Mesures à prendre pour garantir l'accès à des soins palliatifs de grande qualité pour tous les Canadiens

1. Adopter l'approche palliative des soins préconisée dans le cadre national **Aller de l'avant**. Cette approche propose un modèle de prestation des services de grande qualité et rentable qui aidera les Canadiens atteints d'une maladie potentiellement mortelle à vivre le plus pleinement possible.
2. Faire de nouveaux investissements pour concrétiser le passage à l'approche palliative des soins, en ajoutant à des investissements antérieurs là où c'est possible. Plus précisément :
 - a. Réserver des fonds pour répondre à la pénurie actuelle de médecins, afin d'offrir un modèle de soins acceptable aux personnes en fin de vie.
 - b. Apporter un financement ciblé aux universités pour assurer que chaque diplômé des facultés de médecine acquière des compétences fondamentales dans le domaine des soins palliatifs.
 - c. Apporter un financement ciblé aux universités pour qu'elles offrent au moins deux fois plus de places en résidence en soins palliatifs au Canada, pendant au moins les cinq prochaines années. Les besoins additionnels pourront ensuite être évalués par le Secrétariat, qu'on aura rétabli.
 - d. Garantir un financement stable à long terme à Pallium Canada afin que cet organisme continue d'élaborer des programmes de formation de grande qualité pour toutes les disciplines médicales et tous les prestataires de soins palliatifs en contexte de soins primaires.
 - e. Garantir un financement stable à long terme au Portail canadien en soins palliatifs pour que celui-ci continue d'apporter un soutien en ligne de grande qualité aux patients, aux familles et aux professionnels.
 - f. Envisager un financement ciblé stratégique garantissant l'existence des ressources humaines et des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins de populations vulnérables et marginalisées (par exemple, les Premières Nations, les Inuits, les Métis, les populations rurales et éloignées, les sans-abri, les personnes handicapées ou les personnes incarcérées) en matière de soins palliatifs.
3. Instaurer, surveiller et faire respecter des normes nationales de soins palliatifs. Rendre l'accréditation des services de santé (hôpitaux, maisons de soins de longue durée, programmes de soins à domicile, etc.) conditionnelle à la prestation de services de soins palliatifs conformes aux normes acceptées à l'échelle nationale.
4. Favoriser le recrutement et la rétention de prestataires de soins palliatifs, notamment en faisant en sorte qu'ils puissent attendre une rémunération égale à travail comparable.
5. Normaliser les régimes provinciaux d'assurance médicaments et la couverture du matériel de soins afin qu'ils englobent tous les patients nécessitant des soins palliatifs et tous les médicaments et le matériel nécessaires pour les soigner adéquatement.
6. Promouvoir des innovations technologiques telles que la télémédecine et les procédures palliatives non effractives, qui permettent d'offrir des soins efficaces aux populations éloignées et aux personnes extrêmement souffrantes.

Mécanismes de concrétisation

1. Conclure un nouvel accord national en santé qui inclut du financement réservé pour les soins palliatifs, qui rend le financement conditionnel au respect de normes nationales de soins palliatifs et qui garantit que l'on pourra mesurer les progrès en fixant des obligations strictes de faire rapport.
2. Rétablir le Secrétariat des soins palliatifs et des soins de fin de vie afin qu'il fixe des normes orientant le développement des services dans les provinces et les territoires.
3. Appuyer le projet de loi [C-277](#), intitulé *Loi visant l'élaboration d'un cadre sur les soins palliatifs au Canada* et présenté par la députée Marilyn Gladu.